

Avis produit lors de l'atelier de travail de la CLE élargie sur les problématiques liées à l'eau - diagnostic du projet de territoire Seudre

29 janvier 2019, Cozes – 13h45 – 17h45

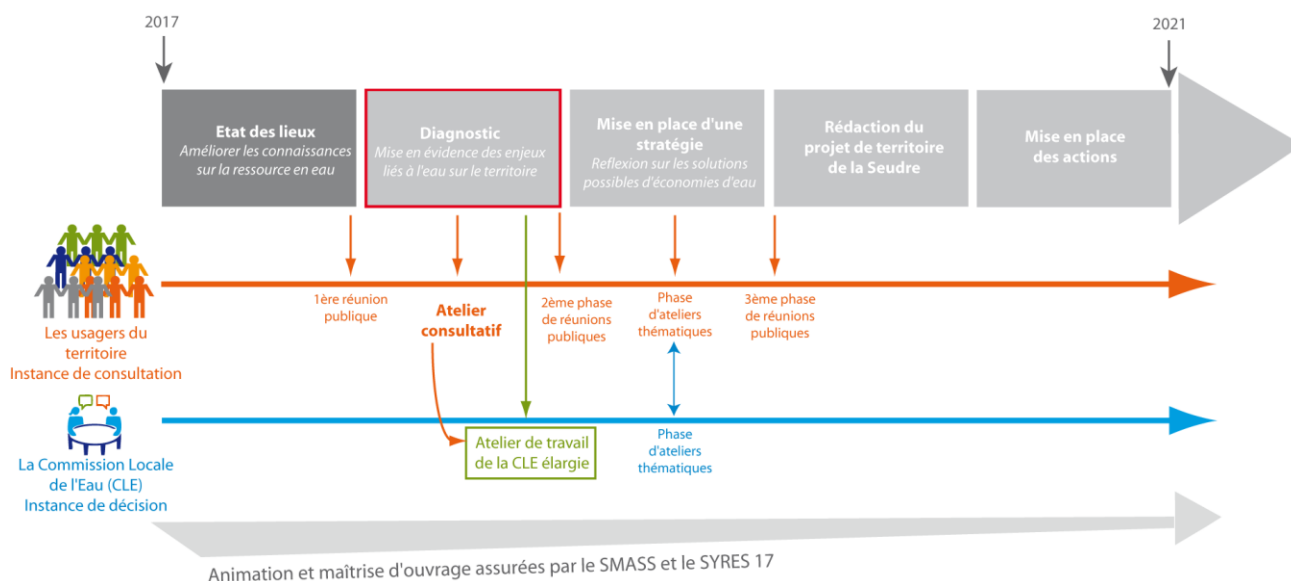
Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Liste des structures invitées (Membres de la CLE du SAGE Seudre et des parties non membres intéressées par le projet de territoire).

CONTEXTE DE L'ATELIER

L'atelier de travail de la CLE élargie du 29 janvier 2019 a été organisé par les deux structures porteuses du projet de territoire Seudre : le Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE Seudre (SMAS) et le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17), en présence de deux garants du débat public désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP).

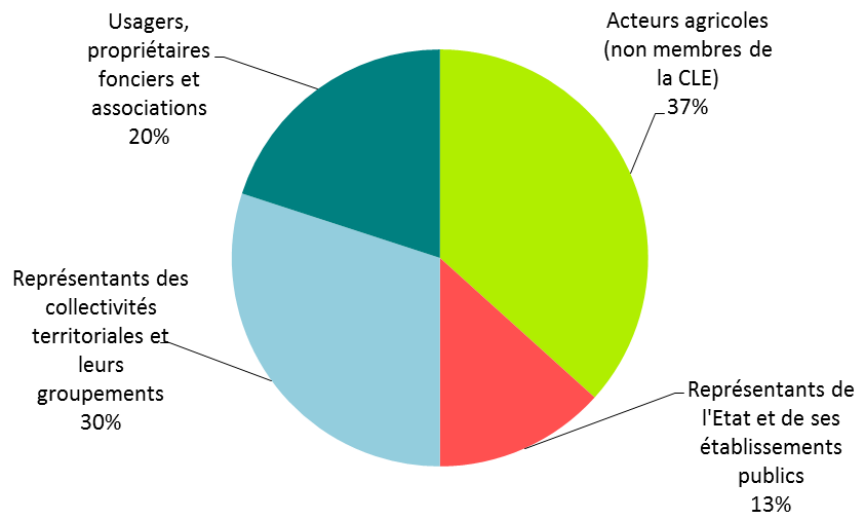
Cet atelier est le résultat de la volonté des co-porteurs de faire dialoguer les acteurs du territoire pour permettre une construction partagée du projet. Il a été proposé à l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Seudre ainsi qu'aux parties non membres intéressées par le projet (Cf. liste Annexe 2).



L'atelier s'inscrit dans la phase de **diagnostic du projet de territoire Seudre**. Ses conclusions seront analysées, tout comme celles de l'atelier consultatif du 6 novembre 2018, et articulées au diagnostic technique réalisé par le bureau d'études SCE. Les résultats obtenus seront par la suite hiérarchisés par les membres de la CLE du SAGE Seudre pour définir les priorités de la stratégie à venir.

Objectif et résultats attendus lors de cet atelier : Faire produire aux participants une liste exhaustive des problématiques liées à l'eau sur le territoire du bassin de la Seudre à court et à moyen termes.

REPARTITION DES PARTICIPANTS



34 personnes inscrites, 30 personnes présentes (Cf. diagramme ci-dessus), 4 animateurs, 2 garants du débat public.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

LES INTERVENANTS / ANIMATEURS

Pascal Ferchaud (président du SMASS), Françoise de Roffignac (présidente du SYRES 17), Claire Blondel (animatrice, SMASS), Jean-Philippe DAVID (directeur, SMASS), Fabien Poussin (directeur, SYRES 17), Clément Béracochéa (animateur, SYRES 17), Marie Eraud (animatrice, Ifrée), Yann Le Bihen (animateur, SCE).

Composition des groupes :

Les groupes ont été composés par tirage au sort. Les participants ont pu piocher leur couleur de table dans l'une des quatre enveloppes proposées en fonction de leur collège¹ de la CLE (3 enveloppes) ou de leur appartenance à la CLE élargie (1 enveloppe). Cette méthode a permis une composition hétérogène des groupes avec des tables diversifiées au niveau des structures et usages représentés.

L'atelier s'est déroulé selon trois grands temps :

Temps 1 : Identification des problématiques liées à l'eau sur le territoire du bassin de la Seudre

L'objectif de cet atelier était de faire évoluer progressivement les réflexions des participants. Pour ce faire, différentes données et informations ont été présentées au fur et à mesure de l'atelier pour leur permettre d'élargir leurs visions et ainsi de préciser leurs idées sur la question suivante :

« *identifiez les problématiques qui vous semblent majeures sur le territoire, en lien avec l'eau.* »

Les données ayant été présentées sont les suivantes :

- Présentation d'éléments d'état des lieux.

¹ La CLE du SAGE Seudre est constituée de 50 membres, répartis entre 3 collèges : Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (26 membres) ; Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (13 membres) ; Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (11 membres).

- Présentation d'éléments du diagnostic technique élaboré par le bureau d'études SCE.
- Présentation de l'avis produit lors de l'atelier consultatif du 6 novembre 2018.

La présentation est téléchargeable sur cette page dans la rubrique « compte-rendu réunions de travail et ateliers » : <http://www.sageseudre.fr/documentation-projet>

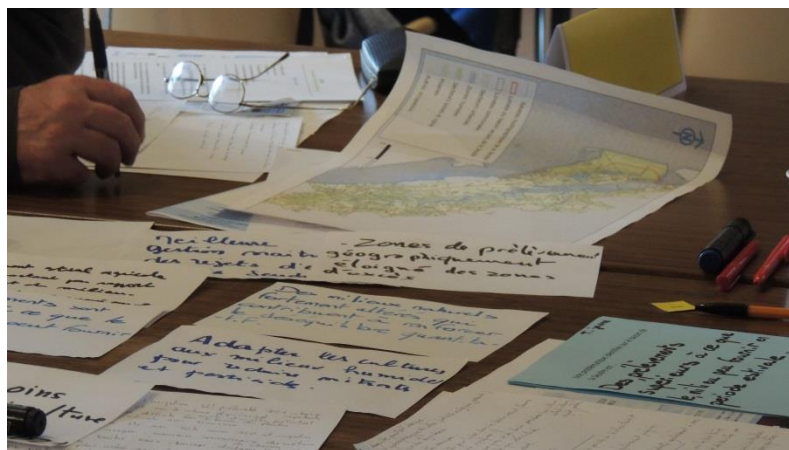
Au fil des présentations, les participants avaient pour consigne d'écrire leurs idées sur les feuilles blanches A5 mises à leur disposition. Ces créneaux alternaient des temps de réflexion individuelle et des temps d'échange avec le reste du groupe.



Temps de travail en groupe : échanges sur les problématiques

Temps 2 : Organisation des problématiques identifiées en idées

La deuxième grande étape de l'atelier consistait à organiser l'ensemble des problématiques identifiées sur les feuilles A5 blanches sous la forme d'idées. Ces idées ont été rédigées sur les feuilles bleues A4 mises à disposition des participants.



Temps de travail en groupe : Organisation des idées

Temps 3 : Restitution collective par les groupes

A l'issue de ces temps de travail en groupes, une restitution collective des idées a été faite. Les rapporteurs des groupes ont pu présenter les principales idées produites dans l'après-midi aux autres participants.



Temps de restitution des idées par les groupes

PRODUCTION DE LA LISTE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES A L'EAU PAR LES PARTICIPANTS

Remarque 1 : La restitution des idées produites n'a fait l'objet d'aucun vote par les participants. Il n'y a donc aucune hiérarchie à prendre en compte dans le tableau récapitulatif présenté ci-dessous.

Remarque 2 : La restitution proposée ci-dessous a été rédigée par la cellule d'animation du projet de territoire Seudre. Certaines idées présentées dans la deuxième colonne ont donc été reformulées pour faciliter leur compréhension.

Remarque 3 : La troisième colonne présente les idées « brutes » ayant été rédigées par les participants sur les feuilles A5 blanches.

GROUPES	PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES PAR LES GROUPES (Feuilles A4 bleues)	DETAIL DES PROBLÉMATIQUES (Feuilles A5 blanches)
Les problématiques identifiées sur le bassin de la Seudre par le groupe vert sont :		
VERT	L'artificialisation des sols : Ce phénomène est une problématique du territoire car : • Cela entraîne un ruissellement important, rapide et avec un fort volume d'eau. • Ces ruissellements sont issus des zones artificialisées ce qui provoque des problèmes de qualité de ces eaux. L'exemple du marais d'Arvert/Saint-Augustin a été donné.	• L'eau de ruissellement n'est plus retenue par les sols urbanisés. • Imperméabilisation des sols urbanisés.
	La qualité de l'eau : Cette problématique se traduit à travers : • Les origines multiples des pollutions :	• « Comment on fait avec la chimie à domicile ? »

	assainissement, substances médicamenteuses, pesticides. • La turbidité due à l'érosion des sols.	
	La priorisation des usages et le partage de l'eau : Le groupe a rappelé les priorités d'usages du code de l'environnement et l'importance de les respecter : • Usage n°1 : Eau potable et abreuvement des animaux. • Usage n° 2 : Bon état des milieux aquatiques. • Usage n°3 : L'eau « économique ».	• Hiérarchie des usages (lien avec le code de l'environnement). • Permettre une alimentation en eau potable de bonne qualité.
	La gestion quantitative : Cette idée a été illustrée par la question suivante : « Comment mieux répartir dans le temps, l'eau disponible ? » Cette problématique a également été présentée au travers de potentielles solutions : • Le transfert par du stockage, tout en respectant les priorités d'usage. • Explorer les alternatives aux prélèvements.	• La gestion de l'eau se complique avec des périodes d'étiage de plus en plus longues. • Recherche de solutions alternatives aux prélèvements. • Partager les usages en permettant le bon fonctionnement des milieux. • Pas de stockage de l'eau hivernale.
	Le changement climatique : Il a été expliqué que les problèmes liés à la gestion de l'eau sont amplifiés par l'accélération du changement climatique. Le groupe a proposé de chercher des solutions pour tenter d'atténuer le changement climatique. Par exemple, maintenir un élevage en capacité de préserver les zones humides capables de séquestrer les gaz à effet de serre.	• Le maintien de l'élevage est un des piliers pour la sauvegarde des zones humides. • Tenter d'atténuer le changement climatique.
	Le lien terre-mer exigeant une bonne gestion quantitative et qualitative à l'échelle du bassin versant :	• Lien terre-mer
Les problématiques identifiées sur le bassin de la Seudre par le groupe violet sont :		
VIOLET	L'adaptation au changement climatique : Le groupe explique que même si l'évolution exacte du changement climatique et ses impacts sur les secteurs ne sont pas connus, il est primordial d'en tenir compte.	• Une adaptation nécessaire au changement climatique. • Intégrer (et avancer rapidement) le changement climatique dans la gestion quantitative de l'eau.

	La qualité de l'eau en aval du bassin versant : Cette qualité est indispensable pour les activités inféodées au milieu : la conchyliculture, le tourisme, la pêche, etc.	• Besoin d'une eau de qualité à l'estuaire pour assurer les productions/l'élevage des coquillages. • Besoin d'une masse d'eau en bon état pour la certification BIO des coquillages (Cf. arrêté). • Une eau de qualité nécessaire à l'aval.
	La gestion des zones humides : Le groupe a expliqué qu'il était difficile de concilier tous les usages dans ces zones, notamment de marais (agriculture, urbanisation des communes, particuliers, ostréiculture, etc.).	• Entretien des zones humides et/ou restauration (douce ou salée). • Zones tampons. • Des zones humides indispensables pour la gestion de l'eau.
	L'activité économique du territoire au travers de l'agriculture, de la conchyliculture, de l'aquaculture, du tourisme, etc. : Cette problématique est jugée indispensable pour l'aménagement du territoire, qui a été façonné par l'homme depuis plusieurs siècles.	• Une activité économique indispensable à l'aménagement du territoire
	L'enjeu « eau potable » et les questionnements sur la localisation des prélèvements : Le groupe a identifié cette idée comme une problématique car : • Les besoins les plus importants sont en été (tourisme, agriculture, etc.). • Les prélèvements se font en zone de fortes pressions. Il est demandé s'il est possible de prendre de l'eau potable dans des zones de moindre pression (par exemple à Médis) au lieu de Saujon (stations de la Bourgeoisie et de Pompierre)	• Pourquoi prélever l'eau potable en zone de forte pression de prélèvement ? Est-il envisageable de délocaliser certains prélèvements ? Médis ? • Evacuation des eaux de pluie. • Besoins en eau potable en été. • L'eau potable, un enjeu prioritaire.
	Le besoin d'une gestion quantitative de l'arrivée de l'eau et de l'évacuation de l'eau : Le groupe a identifié cette idée comme une problématique car :	• Stocker de l'eau pour l'utiliser quand il y en a besoin • Besoin d'une gestion de l'eau douce pendant et hors étiage (manque et surplus)

	• Il y a des excès d'eau l'hiver et un déficit observé l'été. • Il y a une imperméabilisation des sols. • L'eau arrive trop vite à la mer.	• L'eau tombe l'hiver et les besoins sont l'été • L'eau de pluie part trop vite à la mer • Augmentation des zones imperméables = moins de rétention d'eau
	La non réutilisation des eaux usées traitées : Il a été expliqué qu'il y avait beaucoup d'eau usée partant à la mer et que celle-ci pourrait être réutilisée et servir au territoire.	• Réutilisation des eaux usées traitées
Les problématiques identifiées sur le bassin de la Seudre par le groupe rouge sont :		
ROUGE	Le partage de l'eau : Cette idée a été identifiée comme une problématique car : • Il y a une forte pression estivale sur l'eau. • Il existe des problèmes de gestion et de partage de la ressource entre les besoins humains (agriculture, ostréiculture, etc.) et les besoins des milieux. Le groupe a expliqué qu'il était important d'identifier les clés de répartition propre au territoire.	• Identifier les clés de répartition (annuelle et saisonnière) entre les besoins (AEP, agriculture [culture et élevage] et les besoins écologiques des milieux). • Le territoire subit une très forte pression estivale sur l'eau → problème de la gestion des divers usages. • Besoins pour l'irrigation en Seudre moyenne et amont alors que la ressource est disponible à l'aval
	La gestion des eaux pluviales : Cette problématique a été illustrée par : • L'augmentation de l'imperméabilisation des sols. • La diminution de l'infiltration. • L'absence de stockage/ de bassins de rétention. • L'accélération des débits ruisselés.	• Impact de la submersion des marais plus ou moins longue avec ses conséquences sur : ○ La qualité de l'eau des rejets ○ La biodiversité ○ Qualité sanitaire des sols et cheptels • Qui paie ? • Stocker l'eau de ruissellement en hiver : exemple du marais d'Arvert/Saint-Augustin pour l'usage agricole, urbain ou de loisirs. • Accélération de la quantité et du débit de l'eau pluviale dû à des aménagements et à l'imperméabilisation des sols dans les villes et ennoient

		des sols bas → Qui paie ? • Favoriser l'infiltration des eaux pour recharger les nappes. • Favoriser les zones tampon : bocages, zones humides... • Infiltration des eaux pluviales.
	L'impact sur les milieux : L'idée s'est traduite par : • Des assèchs impactant de plus en plus la Seudre (continentale et estuarienne), la biodiversité et les milieux. • Au printemps, la submersion des marais.	• Nécessité d'apport d'eau douce à l'estuaire pour le fonctionnement écologique des eaux littorales. • L'eau parvenant au littoral n'est pas perdue/gâchée. • Impacts sur les milieux et biodiversité. • Ruissellements urbains et agricoles. • Manque d'eau douce dans la Seudre en été ce qui pose problème pour le milieu.
	L'économie. Il a été expliqué que l'économie du territoire impose une eau de bonne qualité en quantité suffisante (agriculture et ostréiculture). Un manque d'eau peut provoquer de gros problèmes économiques pour le territoire.	• Si la ressource en eau n'est plus suffisante il y a de gros risques pour l'agriculture, l'ostréiculture, le milieu et donc des impacts néfastes pour l'économie du territoire. • Maintien de l'économie agricole sur le territoire pour la pérennité des exploitations. • Qui finance ? le stockage de l'eau, le traitement de l'eau, la distribution, la disparition des filières si pas d'irrigation, la rentabilité des nouvelles cultures.
	L'agriculture. Cette idée est une problématique du territoire car il existe de réelles difficultés pédoclimatiques ou économiques pour changer de mode d'agriculture, de cultures, ou pérenniser des filières et des marchés.	• Difficultés de changer de cultures pour des raisons : pédoclimatiques, économique (agriculteurs, consommateurs et filières), de pérennité de marchés, de construction des filières.
Les problématiques identifiées sur le bassin de la Seudre par le groupe rose sont :		
ROSE	La préservation de la qualité des eaux.	• Gérer les nappes captives

	Cette idée est considérée comme une problématique du territoire car celui-ci est le socle de nombreuses activités : le tourisme, l'ostréiculture, l'eau potable, les besoins des milieux.	pour assurer les besoins en eau potable du futur. • Qualité de l'eau en difficulté. • Préserver la qualité des eaux souterraines utilisées pour l'eau potable.
	La gestion des zones humides : Le groupe a posé plusieurs questions : Quel avenir pour ces zones ? Comment doit-on les gérer ? Quelle gestion des eaux pluviales urbaines ? La gestion des zones humides est une problématique car : • Leur mauvaise gestion entraîne une perte de fonctionnalité (services écosystémiques). • Cela pose des problèmes pour les cultures et pour l'élevage.	• Quelle place pour la protection des milieux ? • Comment gérer la ressource en eau pour partager entre chaque usage ? • Quantitatif pour tous les usages et les milieux. • Partage de l'eau sans tenir compte du milieu.
	Le partage de l'eau entre les différents usages : milieux, eau potable, irrigation, industrie : carrière et aquaculture : Le groupe a expliqué que les prélèvements ne sont pas adaptés aux capacités de la ressource sur le bassin de la Seudre.	• Problème de submersion des cultures aux mois de mai-juin faute d'entretien. • Zones humides non fonctionnelles.
Autre idée du groupe rose non présentée au groupe	Le changement climatique va entraîner une augmentation des températures et une modification du régime pluviométrique.	
Les problématiques identifiées sur le bassin de la Seudre par le groupe bleu sont :		
BLEU	Les prélèvements se concentrent sur une période courte (l'été) et sur des secteurs précis (tête de bassin rive droite) : Le groupe a expliqué que les prélèvements, liés à la multitude d'activités présentes sur le territoire de la Seudre, se concentrent en termes de localisation et de saison.	• Pressions inégales sur le territoire → la concentration augmente les désordres. • Les besoins des activités humaines ne sont pas adaptés à la ressource en eau. Pas de prise en compte du besoin en eau de la nature pour s'exprimer (biodiversité !). • Problème de répartition du volume en été entre les usagers. • Les prélèvements se

		concentrent sur une période courte et critique. • Début de l'irrigation en été = baisse rapide des cours d'eau. • 2050 : Accroissement des conflits d'usages : il fera plus chaud et il y aura moins d'eau. • Têtes de BV amont rive droite très impactées.
	Le manque de responsabilité de l'impact de ses choix sur l'ensemble du bassin versant (amont/aval) : Le groupe a expliqué qu'il existe un manque de responsabilité observé entre l'amont et l'aval du bassin (relation terre et mer). Chaque secteur se préoccupe de ses activités sans penser aux autres. Le groupe a précisé que cette problématique peut s'illustrer à travers différentes échelles sur le territoire.	• Quantité/qualité de l'eau : Pas de cohérence amont/aval (phytosanitaire, aménagement des coûts d'eau, imperméabilisation) : Impact sur marais de l'estuaire, masse d'eau côtière, milieux. • La deuxième présentation induit-elle : une compétition entre les zones ou doit on résoudre la question usage de l'eau par zone ? • Insouciance des touristes vis-à-vis des problèmes d'eau.
	Les questionnements vis-à-vis de l'anticipation et de l'accompagnement vers la diversification de l'agriculture : Le groupe s'est demandé s'il existe des activités moins gourmandes en eau pouvant se développer sur le territoire.	• Besoin en eau trop restreint pour l'agriculture ce qui bloque la diversification économique. • Et si les vignes passent à l'irrigation ? → solution Acclimaterra.
	Le problème de gouvernance : Cette idée est considérée comme une problématique car : • Il y a un manque de lisibilité sur les acteurs qui «pilotent». (Qui fait quoi sur le territoire ?). • Il est difficile d'arriver à des décisions faisant consensus à cause de la	• Qui décide ? Quelles règles pour le choix des priorités d'accès à l'eau ?

	superposition des acteurs et des échelles existants.	
	La prise en compte des impacts du changement climatique. Le groupe explique que, face à la multitude de scénarii possibles, il est difficile de savoir à quoi s'attendre.	• Ne pas minorer l'impact du changement climatique.
	La diminution des zones humides et la perte des fonctions et des services qu'elles rendent. Cette idée est considérée comme une problématique pour le territoire car leur réduction a un impact sur la capacité naturelle de stockage de ces milieux et sur la qualité de l'eau (filtration de l'eau).	• Les zones humides sont à protéger ou restaurer.
Les problématiques identifiées sur le bassin de la Seudre par le groupe jaune sont :		
JAUNE	La forte disparité géographique entre des zones déficitaires et des zones excédentaires : Le groupe a identifié : • Des secteurs à forte pression de prélèvements dans le nord-est du bassin. • Des zones à rejets importants à des périodes indésirables (rejets des STEP en mer)	• Meilleure gestion pour maîtriser des rejets d'eau dans la Seudre. • Zones de prélèvement géographiquement éloignées des zones d'excès.
	La présence de prélèvements supérieurs à ce que le milieu peut fournir en période estivale : Cette idée correspond au problème de disponibilité de l'eau pour les différents usages qui entraîne de nombreux conflits d'usages sur le territoire. Ces prélèvements provoquent des impacts sur les milieux naturels et sur les activités économiques et de loisirs du territoire.	• Les prélèvements sont supérieurs à ce que le milieu naturel peut fournir. • Prélèvement estival agricole trop important par rapport à l'état du milieu : DCR atteint 1 année sur 2 au moins.
	Les besoins exprimés par le monde agricole irrigant qui ne seront plus satisfaits en 2021 : Cette problématique est le résultat des restrictions liées à la mise en œuvre des volumes prélevables.	• Les besoins exprimés pour l'agriculture ne seront plus satisfaits en 2021.
	Les nombreux conflits d'usage et des	• Coordination difficile

	échanges difficiles entre les acteurs du territoire : Cette idée est perçue comme une problématique car : • Il existe des tensions liées au partage de la ressource. • Il y a un nombre d'acteurs importants (revendications multiples). • Il y a des difficultés à faire émerger des consensus sur le territoire.	entre les acteurs jusqu'à présent.
	L'altération des milieux naturels renforçant les déséquilibres observés : Le groupe a présenté cette problématique à travers : • Les problèmes d'hydromorphie des cours d'eau. • La dégradation des zones humides. • La réduction de la quantité de boisements (boisements alluviaux, haies, ripisylves...).	• Des milieux naturels altérés qui contribuent à renforcer le déséquilibre quantitatif.
	Un aménagement du territoire ancien qui se révèle défavorable à la préservation de la ressource : Cette idée est considérée comme une problématique à cause : • De l'urbanisation des sols. • Des remembrements agricoles.	• Adapter les cultures aux milieux humides pour réduire les nitrates et pesticides. • Artificialisation et modification impactant la recharge des nappes et forte disparité des consommations. • Problème d'adaptation des cultures aux sols.
Autres idées du groupe jaune non restituées aux participants	• Problème du prélèvement estival avec le tourisme • Débit de la rivière en été avec forte consommation d'eau potable et d'irrigation. • Conflit entre les usagers, mauvaise connaissance des métiers de chacun. • Gestion des hautes eaux : barrage, stockage, fort afflux vers la mer. • Problème de la perte de la plus-value agricole sur le territoire. • Problème des pertes karstiques (qui alimentent l'AEP aussi). • Un déséquilibre quantitatif chronique. • Un état hydromorphologique très altéré (continuité écologique, gabarit, ...) • Des zones humides dégradées. • Une biodiversité menacée. • Des activités économiques et de loisirs perturbés (agriculture, conchyliculture, kayak, pêche...).	

	• Un réseau hydrographique artificialisé. • Un entretien non/mal assuré. • Des prélèvements abondants à la période où le milieu fournit le moins de ressource. • Des étiages qui se prolongent régulièrement jusqu'en décembre. • Une importante partie du linéaire hydrographique régulièrement à sec. • Une répartition des pressions très inégale sur le territoire. • Mauvaise sensibilisation du grand public et des touristes en particulier. • Des règles de gestion différentes sur les bassins limitrophes alors que les prélèvements se font sur des mêmes aquifères.
--	--

Les questions de compréhension posées durant la réunion :

- Il a été demandé si les chiffres concernant les prélèvements d'eau potable prenaient ou pas en compte les hébergements secondaires/touristiques.
Réponse formulée lors de l'atelier : Les chiffres présentés concernent tous les prélèvements d'eau potable. Il est impossible de distinguer ou d'avoir des chiffres précis sur les logements secondaires.
- Il a été demandé quelle était la date d'horizon des prédictions du changement climatique
Réponse formulée lors de l'atelier : horizon 2050.

Autres remarques des participants :

- Pour le recyclage des eaux usées traitées, il est primordial de se poser la question de la qualité et du coût de l'eau pour son usage pour l'irrigation (normes très strictes).
- Quelle communication inter-usage ?
- Il est difficile de différencier les gestions des périmètres de la Seudre et du bassin fleuve côtier, notamment parce qu'il existe un fort lien hydrogéologique. Il a été remarqué que les prélèvements d'eau potable, notamment ceux liés au tourisme, se trouvent en dehors du bassin de la Seudre. Une vigilance est donc attendue dans la restitution des différents chiffres présentés.
- Un participant soulève l'importance de comparer les prélèvements AEP et irrigation sur la même période et par secteur.
- La loi sur l'eau est jugée par certains comme « trop contraignante ».

Clôture de la réunion :

La production d'une liste exhaustive des problématiques liées à l'eau sur le territoire du bassin de la Seudre a été produite par les participants. Au total, ce sont 34 « grandes idées » qui ont été proposées, certaines pouvant être regroupées. Cette liste sera analysée par les structures porteuses du projet afin d'être proposée à la CLE du SAGE Seudre dans les prochains mois.

La réunion s'est clôturée à 17h45 avec un mot des garants du débat public qui ont pu exprimer de premières observations plutôt positives par rapport à la dynamique et au format constructif proposé par l'atelier.

LIENS UTILES ET CONTACTS

Informations relatives au projet de territoire Seudre sur le site internet du SMASS :
<http://www.sageseudre.fr/projet>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **Claire Blondel** au 05 46 39 64 92 (pom@sageseudre.fr) ou **Clément Béracochéa** du SYRES 17 au 05 46 97 55 13 (syres.charentemaritime@gmail.com).

Vous pouvez également adresser vos remarques aux garants du débat public désignés par la CNDP pour suivre ce projet, **Gilles Faure** (gilles.faure@garant-cndp.fr) et **Michel Périgord** (michel.perigord@garant-cndp.fr).

Annexe 1 : Liste des participants

Participants (30)

BASCOUERT Aurore	DREAL Nouvelle-Aquitaine
BITEAU Benoît	Région Nouvelle-Aquitaine
BONACINA Karine	DDTM 17
BOUDEAU Philippe	Forum des marais Atlantiques
BOURRY Jean-Marie	Nature Environnement 17
CHARLES Claude	ASCO du marais doux La Tremblade
CIBERT Cédric	CARA (Service assainissement)
DAVITOGU Yann	SMBSA
DE ROFFIGNAC Françoise	SMIDDEST
DELACOUR Hugues	ASA du marais doux d'Arvert
FONTENY Sylvie	CD 17
GEMON Jean-Noël	ASA des marais de Saujon/Saint-Sulpice-de-Royan
GOUGNON Lysiane	Commune de Sablonceaux
GOULEVANT Gaël	ASA des irrigants Saintonge Centre
HERBERT Francis	Commune de Saint-Augustin
JALLIFIER Pierre	Parc naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
LANDAIS Mathilde	Océalia
LEPINE Jacques	Syndicat des eaux 17
MARION Dominique	GAB 17
MERY Jérôme	Fédération Départementale des Chasseurs 17
OLIVIER Yannick	DREAL Nouvelle-Aquitaine
PICHODOU Kristell	Département de la Charente-Maritime
RHONE Charlotte	Comité régional de la conchyliculture
ROUIL Alain	Soufflet
SEGUINEAUD Mickael	OUGC Saintonge
SEGUINEAUD Gérard	ASA des marais de la Haute Seudre
TANTIN Dominique	Fédération de pêche 17
TEXIER Patrick	Soufflet
THOMAS Joël	ASCO des marais de Saint-Augustin
THOMAS Yvette	Chambre d'agriculture 17
FAURE Gilles	Garant du débat public
PERIGORD Michel	Garant du débat public

Invités excusés

ARCHAMBEAU Lionel	Syndicat des eaux 17
BABIN Philippe	Canoë kayak Saujon
BROUSSEY Manuella	AEAG
FERCHAUD Pascal	SMASS
HENAUT Christelle	Forum des marais atlantique
JOSSINET Mylène	DRAAF Nouvelle-Aquitaine
LALOUE Jean-Michel	Conservatoire du littoral
LE RALLIER Frédéric	ARS
MEDVEV Bernard	UNIMA
MENON Philippe	CCI de Rochefort et de Saintonge
PATSOURIS François	Communauté d'agglomération Royan Atlantique
POMMIER Valentin	OUGC Saintonge
QUESSON Jacky	Communauté de communes de la Haute-Saintonge
TALLIEU Jean-Pierre	Département de la Charente-Maritime

Annexe 2 : Liste des structures invitées

Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements		
Structure	Nom	Prénom
Agglomération Royan Atlantique	PATSOURIS	François
Communauté de Communes de la Haute-Saintonge	QUESSON	Jacky
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	DESHAYES	Maurice-Claude
Communauté de Communes du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole	GEAY	Jean
Commune d'Arvert	PRIOUZEAU	Michel
Commune de Bourcefranc le Chapus	PROTEAU	Guy
Commune de Champagnolles	BERTRAND	Georges
Commune de Cravans	FORTIN	Jacques
Commune de Gémozac	JOZET	Paul
Commune de l'Eguille sur Seudre	GUILLAUD	Roger
Commune de Meursac	CHATELIER	Jean-Michel
Commune de Mornac sur Seudre	CHUSSEAU	Jean-Marie
Commune de Nieulle sur Seudre	LAGARDE	Jean-François
Commune de Sablonceaux	GOUGNON	Lysiane
Commune de Saint Augustin	HERBERT	Francis
Commune de Saint Romain de Benet	ROY	Serge
Commune de Saint Sornin	PAPINEAU	Joël
Commune de St Germain du Seudre	CORBIERE	Jean-François
Département de la Charente-Maritime	TALLIEU	Jean-Pierre
Région Nouvelle Aquitaine	BITEAU	Benoît
EPTB Charente	RABELLE	Dominique
Forum des Marais Atlantiques	HENAUT	Christelle
SM du Bassin de la Seudre et de ses Affluents	PUYON	Alain
SMIDDEST	DE ROFFIGNAC	Françoise
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime	ARCHAMBEAU	Lionel
Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre	FERCHAUD	Pascal

Collège des usagers, propriétaires fonciers et associations		
Structure	Nom	Prénom
Association APROMARAIS	LABROUSSE	Philippe
Association Nature et Environnement 17	HYVERNAUD	Monique
Association UFC Que choisir	VINET	Jean-Michel
Canoë Kayak Saujon	BABIN	Philippe
CCI de Rochefort et de Saintonge	FAUCHET	Hervé
Chambre d'Agriculture de Charente Maritime	SERVANT	Luc
CRPM Nouvelle-Aquitaine	MICHEAU	Philippe
Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	BRICHET	Gilles
Fédération Départementale des Chasseurs	BOUYER	Christophe
Organisme unique de gestion collective des prélèvements agricoles	CHABOISSEAU	Fabien
CRC de Poitou-Charentes	COIRIER	Daniel
Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Charente-Maritime	BONNET	Henry
UNIMA	LEONARD	Jean-Louis

Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics	
Structure	
Agence de l'Eau Adour Garonne	
ARS Poitou-Charentes	
Conservatoire du Littoral	
DDPP17	
DDTM17	
DIRM Sud-Atlantique	
DREAL Nouvelle-Aquitaine	
Agence Française de la Biodiversité	
Préfecture de Région Occitanie (DREAL de Bassin)	
Préfecture de la Charente-Maritime	
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	

Structures non membres de la CLE présentes dans le comité de pilotage du projet de territoire Seudre

ASA des Irrigants de Saintonge Centre
ASA des marais de Dercie-La Palud
ASA des marais de Saujon/Saint Sulpice de Royan
ASCO des marais de la Tremblade
ASA des marais d'Arvert
ASA des marais de la Haute-Seudre
ASF des marais de St Augustin
Coop de France Poitou-Charentes
Corab
DRAAF Nouvelle-Aquitaine
GAB 17
Groupe ISIDORE
Océalia
SOUFFLET
SYRES 17